Mal-être agricole : Des dispositifs existent

Mis à jour le 04/11/2026

Suite au comité national de pilotage du plan de prévention du mal-être en agriculture du mercredi 14 octobre 2026, ainsi qu'à la demande de Madame la ministre de l'Agriculture, une fiche nationale de recensement des dispositifs d'aide et d'accompagnement des agriculteurs en difficulté a été éditée.

En termes de dispositifs nationaux, il existe un numéro Agri'Ecoute, 09 69 39 29 19, qui propose une écoute et un soutien psychologique dédié au monde agricole 7 j/7 et 24 h/24. Ce numéro est anonyme et gratuit.

D'autres dispositifs sont présentés dans la plaquette par ailleurs pour trouver un accompagnement face à l'épuisement (aide au répit, remplacement, etc.), face aux difficultés économiques ou sociales.

Au niveau local, la caisse locale de MSA Midi-Pyrénées Sud a mis en place une cellule de crise qui peut être contactée par téléphone au 05 61 65 88 01 ou par e-mail sur celluledecrise_agri.blf@mps.msa.fr. Les agriculteurs et agricultrices gersois peuvent contacter cette cellule pour être orientés vers les dispositifs adaptés à leur situation et à leurs besoins. Ces dispositifs peuvent concerner notamment les cotisations, l'accompagnement social, la prévention ou la santé. Par ailleurs, toute personne qui est en contact avec un agriculteur en difficulté peut lui proposer, avec son accord, de signaler sa situation à la cellule de crise pour que celle-ci le recontacte.

Enfin, il existe depuis de nombreuses années à la chambre d'agriculture une cellule Réagir qui accompagne les agriculteurs en difficulté notamment sur les volets techniques et procéduraux. Elle peut être contactée au 05 62 61 77 60.

Les deux cellules, cellule de crise de la MSA et cellule Réagir de la chambre, travaillent en coordination. La première intervient plus spécifiquement dans l'accompagnement santé, social et administratif des exploitants, tandis que la seconde est davantage mobilisée sur les aspects techniques et matériels, même si leurs champs d'intervention respectifs sont plus larges et s'articulent avec le souci commun d'un accompagnement humain avant tout.

Vous trouverez toutes les informations et divers documents à télécharger sur :

https://www.gers.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture/Agriculteurs-en-difficulte